



**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 14 JUIN 2013**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et celui du Réviseur d'Entreprises agréé, approuve les comptes annuels de l'exercice 2012 de QUILVEST (société mère) tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'administration.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et celui du Réviseur d'Entreprises agréé, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012 de la société, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'administration.

**TROISIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 14 des statuts, une rémunération de \$975.000 est accordée au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2012.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée constate que la perte consolidée de l'exercice s'établit à \$2,7 millions (perte de l'exercice 2011 : \$33,1 millions) et que le résultat de la société mère consiste en un bénéfice de \$190.822.139 (perte de l'exercice 2011 : \$21.727.786).

En conséquence, l'Assemblée générale décide de distribuer pour l'exercice 2012 à la date que fixera le Conseil d'Administration la somme de \$1,00 par action, soit environ \$6,6 millions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Par vote spécial, l'Assemblée donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2012.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée autorise le Conseil d'administration à faire acquérir pour la Société pendant une période de 18 mois, jusqu'à un total de 20% du capital social de la Société.

Les acquisitions pourront se faire soit en bourse, soit hors bourse, étant précisé que le prix d'acquisition par action ne pourra être ni inférieur à \$50, ni supérieur à \$150.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée réélit M. Alvaro Sainz de Vicuña et M. André Elvinger, administrateurs de la Société. Le mandat de ces administrateurs prendra fin avec l'Assemblée ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

L'Assemblée ratifie la décision du conseil d'administration du 26 avril 2013 de nommer M. Robert Kneip, administrateur de la société. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée élit KPMG Luxembourg S.à.r.l., Réviseur d'Entreprises agréé de QUILVEST pour les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2013.

L'Assemblée mandate le Conseil d'administration pour négocier l'étendue, les modalités et la rémunération de leurs mandats.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

Néant